

**Sujet :** [INTERNET] Monsieur le prefet  
**De :** Corinne Buhon <corinne.macc@yahoo.fr>  
**Date :** 17/12/2020 19:08  
**Pour :** Pref-icpe <pref-icpe@val-doise.gouv.fr>

## Monsieur le prefet

Monsieur le Préfet,

Concernant l'avis de consultation sur la modification du PLU 2, ouverte au public suite à votre arrêté numéro IC-20-82 du 29 octobre 2020 en vue de stockage de déchets inertes à Fontenay-en-Parisis, je tiens à vous faire part de mon désaccord.

Ces déchets bien que classés comme « inertes », vont dégager de la poussière de béton, ciment et autres matériaux. Poussés par un vent d'ouest ces poussières seront directement dirigées sur les structures limitrophes : centre de loisirs et stade accueillant des enfants quotidiennement et habitations. Les jours de pluie ces particules seront entraînées dans la terre avec l'eau, polluant ainsi les sols.

Ce site de stockage recevra plus d'un million de tonnes de déchets et fonctionnera pendant une durée de 5 ans avant la mise en place d'un pôle équestre la 6ème année. Cela implique le va et vient d'environ 70 camions par jour entraînant non seulement des nuisances sonores, mais aussi la détérioration de la chaussée, des problèmes de circulation et de sécurité pour les habitants de notre village.

Le pôle équestre qui devra recouvrir ces déchets, selon le propriétaire du terrain sera mis en place en vue des JO de 2024. Il semble que le comité olympique a émis favorable (non définitif) sous réserve : que ce pôle soit opérationnel. Sous réserve aussi que l'accès soit desservi par les transports, que l'hébergement et la restauration y soient présents, hors Fontenay En Parisis ne dispose d'aucune de ces commodités. Si comme prévu, les travaux commencent en 2021 : 5 ans d'exploitation et construction du pôle la 6ème année, cela nous mène en 2027. JO ?

Un premier projet de même type présenté en 2019 avait d'ailleurs reçu un avis défavorable de la commissaire enquêtrice.

Le conseil Municipal qui se tenait le 7 décembre dernier a émis un avis favorable à la modification du PLU 2 avant même l'ouverture de l'avis de consultation qui a débuté le 14 décembre. Cela démontre ainsi que le Maire de notre commune n'a nullement l'intention de tenir compte de l'avis de ses administrés.

Pour rappel, un « pôle équestre » est un stade de concours et ne fonctionne qu'à l'occasion de compétitions, il n'a rien de commun avec un « centre équestre » qui héberge et élève des chevaux et des poneys, et qui dispense des cours d'équitation.

Sur le plan, du pôle équestre distribué aux Fontenaysiens par les soins de la mairie, on remarque que le Centre équestre « Haras du Parisis » est englobé dans le projet alors qu'il est indépendant et exploité par une famille étrangère au propriétaire du projet .

Comptant sur votre bienveillance pour accorderez de l'attention à mes remarques, et vous opposer à ce projet, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en mes sentiments

[INTERNET] Monsieur le prefet

respectueux.

Corinne Buhon